



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La politique du Gouvernement sur l'éthanol

Question écrite n° 17021

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la politique du Gouvernement concernant le bioéthanol. Le bioéthanol est le seul carburant liquide pour moteurs essence qui soit renouvelable et immédiatement disponible puisqu'il est produit à partir de matière première végétale, appelée biomasse. Produit à partir de céréales (blé, maïs) ou de betteraves à sucre, le biocarburant est moins polluant que l'essence. En effet, il permet de diminuer de 60 % les émissions de CO₂, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Le bioéthanol est actuellement présent dans tous les carburants essences distribués à savoir E5, E10, E85. Seulement, au sein de sa circonscription et plus généralement dans le Gard, il faut parfois parcourir plusieurs dizaines de kilomètres avant de pouvoir trouver une station essence offrant ce type de carburant. Afin de mener à bien la transition écologique, il paraît nécessaire d'imposer ce type de carburant sur l'ensemble du réseau autoroutier. De plus, pour rendre la transition écologique accessible à l'ensemble des Françaises et Français, le Gouvernement pourrait encourager sa population avec une aide à la conversion au bioéthanol, ce qui permettrait de financer une partie du boîtier nécessaire pour le carburant bioéthanol E85 comme le propose déjà certaines régions. Dans un contexte de crise, elle souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre en faveur du bioéthanol pour pouvoir allier économie et écologie.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17021

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1546

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)